

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS1819

présenté par

Mme Lavalette, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Ranc, M. Taché de la Pagerie, M. Lottiaux,  
Mme Mélin, M. Muller, M. Frappé, Mme Loir et Mme Levavasseur

---

**ARTICLE 9**

Supprimer les alinéas 21 et 22.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Rassemblement national dénonce par cet amendement un pillage illégitime et déraisonnable dans les excédents du régime des retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco de la part du Gouvernement.

Illégitime parce qu'il revient au Gouvernement d'assurer le financement des mesures de la Loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et notamment du dispositif relatif à la fermeture de cinq régimes spéciaux.

Déraisonnable car le prélèvement d'un 1 milliard à 3 milliards d'euros (selon les chiffres avancés dans le débat public) au profit de l'État déséquilibrerait durablement l'Agirc-Arrco sans tenir compte des règles prudentielles qui doivent s'imposer à sa gestion.